Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 16 juin 2021

L'an deux mille vingt et un le 16 juin à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Trilport se sont réunis à la salle des fêtes, sur une convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L.2121-10, L.2121-12 et L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 4 juin 2021.

Etaient présents : 23
Mesdames, messieurs Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Joaquim DA CRUZ, Annick PANE, Gérard MORAUX, Manuel MEZE, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Iphigénie ANGEBAULT, Séverine HEBERT, Francine BERTHAUX, Sébastien LASCOURREGES, Stide MARQUEZ, Camille FASSI, Azdine RAMDAN, Geneviève CAIN, Birgit SCHRUFER, Denise GONON, Ange AMBROSIO, Fathia BEN MABROUK, Nadège ABBADIE, Tiphaine TOKPAN, Bernard LEJEUNE.

Pouvoirs : 5
Monsieur Jonathan LOZACH à madame Iphigénie ANGEBAULT, madame Jocelyne SERDOS à madame Laure SEVAT, madame Cécile LAROYE à madame Carole CARDOSO, madame Françoise VASSELON à monsieur Michel EBERHART, monsieur Eric KRAEMER à madame CAIN.

Absents excusés : 1
Monsieur Emmanuel FONKING.

Michel EBERHART a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint,
Monsieur le maire ouvre la réunion du conseil municipal.

Le compte rendu du conseil municipal du 14 avril 2021
est adopté à l'unanimité

DOSSIER N°1
INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL BERNARD LEJEUNE SUITE A LA DEMISSION DE PHILIPPE RIERA.

Conformément à l'article L. 2121-4 du CGCT, la démission du conseiller municipal Philippe RIERA est définitive dès la réception de la lettre recommandée en informant le maire, soit le 27 avril 2021.

L'article L. 270 du code électoral dispose que « le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu remplace le conseiller municipal démissionnaire ».

Il ressort que :

- M. Bernard LEJEUNE, premier candidat non élu de la liste « Trilport, cap vers l'avenir » remplace M. Philippe RIERA, au 29° rang du tableau du conseil municipal.

Ci-joint en annexe le nouveau tableau du conseil municipal.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de cette installation

Approuvé à l'unanimité

DOSSIER N°2
INSTALLATION DES NOUVELLES COMMISSIONS MUNICIPALES A LA SUITE DE LA DEMISSION D'UN CONSSEILLER MUNICIPAL

La loi dispose que les commissions municipales ne peuvent être modifiées en cours de mandat, sauf dans le cas de démissions de conseillers municipaux.

La démission de M. Riera demande donc de renouveler les commissions municipales.

Rappel de la loi :

Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT) soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Le conseil municipal peut librement choisir le nombre et le type de commissions qu'il souhaite former au titre de l'article L 2121-22 du CGCT.

La commission communale des impôts directs (CCID – Article 1650 du code général des impôts) et la commission d'appel d'offres (CAO – article L.1411-5 du CGCT) répondent à d'autres règles de constitution et composition.

Le Conseil municipal décide du nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission.

M. Riera était membre de deux commissions municipales :

- Commission cadre de vie, vie quotidienne, attractivité, sécurité.

- Commission enfance éducation jeunesse

Le maire propose que le nouveau conseiller municipal, M. Lejeune, soit nommé dans ces deux commissions à la place de M. Riera.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver ces nouvelles listes.

1 Commission Cadre de vie, vie quotidienne, attractivité, sécurité
M. Michel EBERHART
M. Joaquim DA CRUZ
Mme Carole CARDOSO
Mme Fathia BEN MABROUK
Mme Cécile LAROYE
M. Manuel MÈZE
Mme Séverine HEBERT
Mme Francine BERTHAUX
Mme Denise GONON
M. Bernard LEJEUNE (en remplacement de M. Riera)
Auditrice en cas d'absence de M. LEJEUNE : Geneviève CAIN

2 Commission Vivre ensemble et solidarités
Mme Françoise VASSELON
Mme Annick PANE
Mme Iphigénie ANGEBAULT
Mme Jocelyne SERDOS
M. Michel EBERHART
Mme Fathia BEN MABROUK
M. Ange AMBROSIO
M. Jonathan LOZACH
Mme Geneviève CAIN
Auditeur en cas d'absence de Mme Cain : Eric Kraemer

3 Commission Vie culturelle, sportive et associative, événementielle et jumelage
Mme Françoise VASSELON
Mme Laure SEVAT
Mme Carole CARDOSO
Mme Birgit SCHRUFER
Mme Séverine HEBERT
Mme Annick PANE
Mme Cécile LAROYE
Mme Francine BERTHAUX
M. Emmanuel FONKING
Mme Geneviève CAIN
Auditrice en cas d'absence de Mme CAIN : Nadège ABBADIE

4. Commission Services aux citoyens, administration générale, finances et intercommunalité
M. Gérard MORAUX
Mme Denise GONON
Mme Iphigénie ANGEBAULT
M. Michel EBERHART
Mme Cécile LAROYE
Mme Françoise VASSELON
Mme Fathia BEN MABROUK
M. Sébastien LASCOURREGES
Mme Tiphaine TOKPAN
Auditeur en l'absence de Mme TOKPAN : Eric Kraemer

5 Commission Ville durable, aménagement, travaux, urbanisme
M. Joaquim DA CRUZ
M. Camille FASSI
M. Manuel MÈZE
M. Azdine RAMDAN
Mme Denise GONON
Mme Carole CARDOSO
M. Michel EBERHART
Mme Nadège ABBADIE
Auditeur an l'absence de Mme ABBADIE : Eric Kraemer

6. Commission Enfance, éducation, jeunesse
Mme Annick PANE
M. Stide MARQUEZ
Mme Séverine HEBERT
Mme Laure SEVAT
M. Ange AMBROSIO
M. Azdine RAMDAN
Mme Birgit SCHRUFER
M. Bernard LEJEUNE (en remplacement de M. Riera)
Auditrice en l'absence de M. LEJEUNE : Mme ABBADIE

7.Commission concertation inclusion et usages numériques
M. Sébastien LASCOURREGES
M. Stide MARQUEZ
M. Azdine RAMDAN
M. Joaquim DA CRUZ
Mme Carole CARDOSO
M. Manuel MÈZE
Mme Séverine HEBERT
Mme Denise GONON
M. Camille FASSI
Mme Tiphaine TOKPAN
Auditeur en l'absence de Mme TOKPAN : Eric Kraemer

Approuvé à l'unanimité

DOSSIER N°3
ACQUISITION DE LA PARCELLE B0055 SITUEE PRES DU DESSOUS AU BOIS. PREEMPTION SAFER .

La commune a passé une convention de surveillance et d'intervention foncière avec la SAFER en date du 2 mai 2011. Celle-ci nous a adressé une information relative à la vente d'un ensemble foncier sur le territoire communal, cadastré B 0055 pour une superficie de 5 580 m² sise Prés du Dessous du Bois.
Cette vente étant de nature à bouleverser l'organisation parcellaire située en zone Naturelle et de porter atteinte aux qualités environnementales du site dans lequel elle s'inscrit, la commune de Trilport a sollicité l'intervention de la SAFER par préemption.
La commune de Trilport s'est donc engagée à couvrir les frais d'instruction du dossier et à se porter candidate à l'acquisition du bien.

Conformément à la convention sus-citée, une demande de préfinancement d'un montant de 5 264 euros est demandée par la SAFER se décomposant comme suit :
Prix principal 4 700 euros euros,
Frais d'intervention de la SAFER 470 euros,
TVA sur les frais d'intervention de la SAFER 94 euros.
Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la vente.

Approuvé par 22 voix POUR (mesdames, messieurs, Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Annick PANE, Gérard MORAUX, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Camille FASSI, Stide MARQUEZ, Iphigénie ANGEBAULT, Séverine HEBERT, Azdine RAMDAN, Birgit SCHRUFER, Jocelyne SERDOS, Francine BERTHAUX, Cécile LAROYE, Sébastien LASCOURREGES, Stide MARQUEZ, Denise GONON, Ange AMBROSIO, Fathia BEN MABROUK) et 5 ABSTENTIONS (mesdames messieurs Eric KRAEMER, Tiphaine TOKPAN, Nadège ABBADIE, Geneviève CAIN, Bernard LEJEUNE)
M. Manuel MEZE n'a pas pris part au vote.

DOSSIER N°4
ACQUISITION DE LA PARCELLE AI 232 RUE DU PORT. PREEMPTION SAFER

La commune a passé une convention de surveillance et d'intervention foncière avec la SAFER en date du 2 mai 2011. Celle-ci nous a adressé une information relative à la vente d'un ensemble foncier sur le territoire communal, cadastré AI 232 pour une superficie de 144 m², sise rue du Port.
Cette vente étant de nature à bouleverser l'organisation parcellaire située en zone Naturelle et de porter atteinte aux qualités environnementales du site dans lequel elle s'inscrit, la commune de Trilport a sollicité l'intervention de la SAFER par préemption.
De plus la commune étant propriétaire de l'ensemble des parcelles contiguës, cet espace sera destiné par la commune pour servir de base à ses politiques en faveur de la biodiversité et de la protection des espaces humides. Les bâtiments propriétés de la commune situés à côté ont vocation à accueillir les associations œuvrant en ce sens (association de pêche, AMAP, ….).
La commune de Trilport s'est donc engagée à couvrir les frais d'instruction du dossier et à se porter candidate à l'acquisition du bien.
Conformément à la convention sus-citée, une demande de préfinancement d'un montant de 20374,05 euros est demandée par la SAFER se décomposant comme suit :
Prix principal 16 500 euros,
Frais supportés par la SAFER 1 855 euros,
Frais d'intervention de la SAFER 2 019,05 euros.
Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la vente.

Approuvé par 22 voix POUR (mesdames, messieurs, Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Annick PANE, Gérard MORAUX, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Camille FASSI, Stide MARQUEZ, Iphigénie ANGEBAULT, Séverine HEBERT, Azdine RAMDAN, Birgit SCHRUFER, Jocelyne SERDOS, Francine BERTHAUX, Cécile LAROYE,

Sébastien LASCOURREGES, Stide MARQUEZ, Denise GONON, Ange AMBROSIO, Fathia BEN MABROUK) et 5 ABSTENTIONS (mesdames messieurs Eric KRAEMER, Tiphaine TOKPAN, Nadège ABBADIE, Geneviève CAIN, Bernard LEJEUNE)
M. Manuel MEZE n'a pas pris part au vote.

DOSSIER N°5
ABROGATION DE LA DELIBERATION DUP 2019-58 CONCERNANT LE TRIANGLE DE VERDUN

Dans le cadre de l'opération d'aménagement du secteur « Triangle/Verdun », le manque de précision dans l'énumération des parcelles nous oblige à prendre une nouvelle délibération.

Il est préférable de reporter toutes les parcelles qui figuraient au plan.

Approuvé par 23 voix POUR (mesdames, messieurs, Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Manuel MEZE, Annick PANE, Gérard MORAUX, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Camille FASSI, Stide MARQUEZ, Iphigénie ANGEBAULT, Séverine HEBERT, Azdine RAMDAN, Birgit SCHRUFER, Jocelyne SERDOS, Francine BERTHAUX, Cécile LAROYE, Sébastien LASCOURREGES, Stide MARQUEZ, Denise GONON, Ange AMBROSIO, Fathia BEN MABROUK) et 5 Voix CONTRE (mesdames messieurs Eric KRAEMER, Tiphaine TOKPAN, Nadège ABBADIE, Geneviève CAIN, Bernard LEJEUNE)

DOSSIER N°6
DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE AVENUE DE VERDUN

Le secteur « Triangle de Verdun », du n°55T au 63, est situé en bordure de l'éco quartier l'ancre de lune.

Le projet envisagé sur ce secteur est une opération mixte comprenant des logements locatifs sociaux, accompagnée d'une maison médicale pluridisciplinaire.

L'opération d'aménagement du secteur de « Avenue de Verdun » s'inscrit notamment dans le cadre de la politique de rattrapage en matière de construction de logement social de la commune de Trilport et permettra également de répondre à une demande des professionnels de santé de Trilport.

L'objectif triennal 2020/2022 fixé par le Préfet de Seine-et-Marne est de 156 logements sociaux.

La commune de Trilport et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France ont passé une Convention d'Intervention Foncière signée le 19 décembre 2016 qui intègre l'ensemble de la zone « U » du Plan Local d'Urbanisme au périmètre d'intervention de l'EPFIF.

Afin de soutenir la politique de rattrapage en matière de logement social de la commune, l'EPFIF, suite à des mutations sur ce secteur, a engagé des démarches volontaires d'acquisitions sur ce périmètre.

L'emprise de l'opération « Avenue de Verdun » visée par l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique couvre une superficie totale de 3319 m².

Le site se trouve avenue de Verdun sur le côté impair en bordure de l'écoquartier l'Ancre de Lune.

L'emprise du projet est constituée de propriétés bâties en mutation.

Le périmètre, tel que figuré au plan annexé, regroupe 5 parcelles appartenant à deux catégories de propriétaires différents :

- **1 propriétaire public** l'EPF Ile-de-France pour 2234 m², (parcelles AI 85 et AI 87)
- **3 propriétaires privés** pour 1085 m², (Parcelles AI 86, AI 506 et AI 508).

Des négociations ont été initiées avec les propriétaires des parcelles privées mais n'ont pas toutes encore permis d'aboutir à ce jour à un accord amiable.

Dès lors, il apparaît indispensable de faire déclarer d'utilité publique l'acquisition des immeubles nécessaires à la réalisation de l'opération.

Approuvé par 23 voix POUR (mesdames, messieurs, Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Manuel MEZE, Annick PANE, Gérard MORAUX, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Camille FASSI, Stide MARQUEZ, Iphigénie ANGEBAULT, Séverine HEBERT, Azdine RAMDAN, Birgit SCHRUFER, Jocelyne SERDOS, Francine BERTHAUX, Cécile LAROYE, Sébastien LASCOURREGES, Stide MARQUEZ, Denise GONON, Ange AMBROSIO, Fathia BEN MABROUK), 4 Voix CONTRE (mesdames messieurs Eric KRAEMER, , Nadège ABBADIE, Geneviève CAIN, Bernard LEJEUNE) et 1 ABSTENTION (madame Tiphaine TOKPAN)

DOSSIER N°7
GARANTIE D'EMPRUNT AU FOYER REMOIS CONTRAT DE PRET 118667

Une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privée pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public.

Le FOYER REMOIS lance une opération de construction de 15 logements sociaux situés rue Louise Aubrac à Trilport.

Le financement de cette opération fait l'objet d'un contrat de prêt n° 118667 auprès de la caisse des dépôts d'un montant total de 950 925 euros.

Le FOYER REMOIS demande la garantie de la collectivité à hauteur de 100 % pour la durée totale du prêt.

Jean Michel Morer, maire de Trilport, tient à souligner l'importance d'une telle délibération et le rappeler aux élus. C'est parce que la ville apporte sa garantie

qu'elle a la capacité d'attribuer un contingent, de l'ordre de 20%, des logements sociaux construits. Refuser de le faire signifie ne pas être en mesure de donner une priorité aux familles de Trilport. Il est important que chaque élu s'en souvienne lors de ce vote et en assume les conséquences.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la demande de garantie d'emprunt selon les conditions indiquées dans le contrat joint en annexe et faisant partie intégrante de la délibération.

Approuvé par 23 voix POUR (mesdames, messieurs, Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Manuel MEZE, Annick PANE, Gérard MORAUX, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Camille FASSI, Stide MARQUEZ, Iphigénie ANGEBAULT, Séverine HEBERT, Azdine RAMDAN, Birgit SCHRUFER, Jocelyne SERDOS, Francine BERTHAUX, Cécile LAROYE, Sébastien LASCOURREGES, Stide MARQUEZ, Denise GONON, Ange AMBROSIO, Fathia BEN MABROUK) et 5 Voix CONTRE (mesdames messieurs Eric KRAEMER, Tiphaine TOKPAN, Nadège ABBADIE, Geneviève CAIN, Bernard LEJEUNE)

DOSSIER N°8
PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT FSL

Le FSL intervient auprès des ménages en difficulté sous forme d'aides financières individuelles pour l'accès ou le maintien dans le logement (dépôt de garantie, premier loyer, frais d'installation, garantie des impayés de loyers et dettes de loyer) tant dans le parc privé que public. Il intervient également pour le paiement de factures liées aux consommations de fluides et d'énergie. Par ailleurs, le FSL soutient financièrement les structures d'insertion effectuant de l'Accompagnement Social Lié au Logement (A.S.L.L.) ainsi que les organismes effectuant de la gestion locative en direction des ménages en insertion.

Le conseil départemental a pleine compétence pour le FSL depuis le 1er janvier 2005, l'assemblée départementale a voté pour 2021 un financement départemental de 3 469 000 €.

Les bailleurs et les communes sont sollicités pour participer financièrement à ce dispositif. La gestion financière du FSL est assurée par l'association INITIATIVES77 depuis le 1er janvier 2015. La contribution est fixée désormais à 0.30 € par habitant pour toute commune et communauté de communes de plus de 1500 habitants, Trilport comptant 5077 habitants le montant de cette contribution serait de 1523€.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de signer la convention nécessaire à la participation et de verser la contribution afférente.

Approuvé à l'unanimité

DOSSIER N°9
PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'ELECTRICITE DE L'EGLISE

Chaque année le secteur paroissial de Trilport sollicite la commune pour prendre en charge les frais d'électricité de l'église.

Pour l'année 2020 les factures relatives à la consommation d'électricité de l'église de Trilport s'élèvent au total à 459.98 €.

Il est proposé au conseil municipal de prendre en charge ces frais en versant à la paroisse de Trilport le montant total.
Approuvé à l'unanimité

Le maire interrompt les débats pour porter à la connaissance de tous le point suivant : le pouvoir que M. Kraemer a donné à Mme Cain ne lui avait pas été remis en début de séance.
Sur sa proposition et pour respecter la volonté de M. Kraemer, il est décidé à l'unanimité que les votes effectués jusque là respectent ce nouveau pouvoir.

DOSSIER N°10
PARTICIPATION CARTE IMAGINE R

Depuis la rentrée scolaire 2011/2012, et l'entrée en vigueur du règlement régional relatif aux circuits spéciaux scolaires et à la création de la carte scolaire bus lignes régulières, le conseil municipal de Trilport avait décidé de participer à la carte imagine « R » pour les collégiens habitant au nord de la D603 et les lycéens.

Depuis la rentrée 2016/2017 le conseil départemental ne participe plus aux transports pour les lycéens et intervient pour l'ensemble des collégiens quel que soit leur lieu d'habitation.

Afin de permettre une meilleure équité et d'aider les familles, à la rentrée 2016, le conseil municipal a décidé de participer à la carte imagine « R » pour tous les collégiens à hauteur de 50 € et pour les lycéens et les apprentis à hauteur de 100€.

Depuis l'année scolaire 2018/2019, il a été décidé de participer à hauteur de 50€ pour les collégiens et à hauteur de 120€ pour les lycéens et apprentis.

Le coût pour la commune en 2020 s'est élevé à 17720 € (76 collégiens et 116 lycéens ou apprentis). Il s'élevait à 21018 € en 2019 et 20360 € en 2018.

Il est proposé pour l'année scolaire 2021/2022 de reconduire la participation de 50 € pour les collégiens et 120 € pour les lycées et apprentis. Le tarif de la carte étant toujours à 350 € depuis 2017.
M. Ramdan demande ce qu'il se passera si, comme certains candidats aux élections régionales le promettent, la carte devient entièrement gratuite.
Le maire lui répond qu'on s'adaptera à la nouvelle situation s'il y a lieu et que dans tous les cas, ces programmes ne s'appliqueront que l'année suivant le vote

Approuvé à l'unanimité

DOSSIER N°11
COMPTE RENDU D'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE FSRIF ANNE 2020

Le Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) a été créé en 1991 pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes.

Conformément à l'article L. 2351-16 du Code général des collectivités territoriales, un rapport d'utilisation de ce FSRIF doit être établi pour présenter les actions entreprises par la ville.

RAPPORT D'UTILISATION DU FSRIF POUR 2020

La ville de Trilport a perçu en 2020, au titre du Fonds de solidarité des communes d'Ile-de-France, une dotation totale de 390 823 €. Celle-ci a permis de participer au financement de la mise en œuvre de nombreuses réalisations.

Bien que cette recette soit intégrée sans destination préalable aux ressources du chapitre 73 (impôts et taxes), il est possible de dégager plusieurs actions rendues possibles par ce fonds.

- Complexe sportif : 1ère tranche des travaux d'aménagement d'un terrain de grands jeux en synthétique avec création d'une piste d'athlétisme : 477 855€

- Eclairage public : rénovation de l'éclairage public rue de la croix l'évêque à hauteur de 76 257 €

- Police municipale : aménagement d'un nouveau local 95 944 €

- Aide à la mobilité des jeunes : participation à la carte Imagine « R » à hauteur de 17720 €

- Travaux de bâtiments : 2ème tranche des travaux de restructuration de l'école élémentaire Jacques Prévert à hauteur de 844 116 € et travaux de rénovation de l'école la Charmoye à hauteur de 201 031 €

- Cimetière : travaux de réaménagement du cimetière à hauteur de 116 167€

Cette liste ne retrace qu'une partie des actions entreprises par la ville pour l'amélioration des conditions du cadre de vie des Trilportais.
Il est à noter que ces montants ne prennent pas en compte les charges de personnel liées au coût de l'intervention des services municipaux, ni les subventions versées aux associations au titre des différentes actions concernées.

Approuvé à l'unanimité

DOSSIER N°12
CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT MANAGER POUR LE COMMERCE DE CENTRE-VILLE

Dans un contexte marqué par l'impératif de relance économique du pays, une aide au financement d'un poste de manager de commerce, pour animer et fédérer les acteurs locaux autour d'un projet commun est proposée dans le cadre du programme « petites villes de demain ».

Cette aide prend la forme d'une subvention forfaitaire de 20.000 € par an pendant deux ans (dans la limite de 80 % du coût du poste) pour la création d'un nouveau poste de manager de commerce créé entre le 1er mars 2020 et le 30 juin 2021 qui sera chargé de coordonner l'action publique et privée nécessaire à la réussite de la sauvegarde et de la relance de l'activité commerciale, de l'attractivité et de l'animation sur la commune et en centre-ville.

Le maire propose de créer un emploi non permanent de catégorie B sur 2 ans afin de mener à bien ce projet.

L'agent assurera les fonctions de manager de commerce à temps complet.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, dans la limite de l'indice de rémunération maximum correspondant au dernier échelon du grade de rédacteur (IM 503).

Pour information supplémentaire, le maire précise que la convention « Petites villes de demain » a été signée par le Préfet cette semaine et que le conseiller numérique embauché grâce à cette convention prendra ses fonctions fin juin.

Il est demandé au conseil municipal d'adopter la proposition du maire.

Approuvé par 24 voix POUR (mesdames, messieurs, Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Manuel MEZE, Annick PANE, Gérard MORAUX, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Camille FASSI, **Stide MARQUEZ**, **Iphigénie ANGEBAULT, Séverine HEBERT, Azdine RAMDAN, Birgit SCHRUFER, Jocelyne SERDOS, Francine BERTHAUX, Cécile LAROYE, Sébastien LASCOURREGES, Stide MARQUEZ, Denise GONON, Ange AMBROSIO, Fathia BEN MABROUK, Tiphaine TOKPAN) et 4 ABSTENTIONS (mesdames messieurs Eric KRAEMER, , Nadège ABBADIE, Geneviève CAIN, Bernard LEJEUNE)**

DOSSIER N°13
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Parmi les agents promouvables, un agent des services administratifs remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe.

Afin de pouvoir le nommer sur son nouveau grade, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la création du poste :

- Un adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet.

Approuvé à l'unanimité

DOSSIER N°14
PROTOCOLE D'ACCORD VILLE REPRESENTANTS DES ARTISANS FORAINS POUR LE BON DEROULEMENT DE LA FETE FORAINE A TRILPORT

Historiquement, la ville de Trilport accueille annuellement sur deux jours début juillet la fête foraine sur la Place du 19 mars 1962. Cette année elle se déroulera du 3 au 4 juillet prochain.

Or, l'année 2021 est marquée par des travaux rue de Montceaux, de réfection des réseaux d'eaux pluviales, d'eau potable et d'assainissement, dont la maîtrise d'ouvrage est la CAPM. Par la suite, la ville engagera une réfection totale de la voirie. Concomitamment, auront lieu les travaux de réhabilitation lourde à l'école élémentaire Jacques Prévert Place du 19 mars 1962.

C'est ainsi qu'en raison de ces travaux, la ville se voit dans l'impossibilité matérielle de mettre à disposition de la fête foraine l'emplacement habituel. En effet, les travaux impactent les riverains qui pour 83 d'entre eux doivent stationner sur le parking de la salle des fêtes. Le parc municipal est également impacté empêchant le stationnement des caravanes.

La ville avait à cœur d'accueillir la fête foraine, encore plus particulièrement, pour cette année, marquée par la crise sanitaire, impactant tant les trilportais que les artisans forains, se retrouvant dans l'impossibilité d'exercer leur profession depuis plusieurs mois. La reprise des fêtes foraines au niveau national, avec un protocole sanitaire (jauge de $4m^2$ par client), est prévue pour le 9 juin.

Après concertation avec les représentants de l'intersyndicale des artisans forains un accord a été trouvé pour une solution de remplacement à titre exceptionnel pour cette année.

C'est ainsi que la ville met à disposition 3 parkings du complexe sportif rue des Vignes, ainsi que le skate parc.

Afin de permettre le déroulement de la fête foraine dans des conditions optimales tant pour la ville que pour les professionnels, il est proposé de conclure un accord engageant les parties sur des obligations réciproques.

Les artisans forains s'engagent à :

- Transmettre au comité des fêtes partenaire de la ville les documents techniques et administratifs à jour de leurs structures.
- Faire un état des lieux avant leur arrivée en présence de la Police Municipale.
- Respecter le nombre de forains habituellement accueillis à savoir 21, pour cette année, sous réserve des conditions de sécurités et logistiques (nature, typologie des manèges).
- S'installer à compter du 28 juin 2021.
- S'engager à respecter le protocole sanitaire en vigueur à la date de la fête foraine.
- Payer leur emplacement en application de la décision n° 2020/023 en date du 3 décembre 2020 d'un montant de 60€ l'emplacement.
- Démonter le portique et le remettre en place à l'identique à leur départ.
- Démonter la clôture en treillis soudée du skate parc et la remettre en place à l'identique à leur départ.
- Mettre en place la clôture ERAS ou tout type de barrière de minimum 2m de hauteur tout autour du skate parc pour que personne ne puisse accéder au stade.
- Demander le raccordement Enedis provisoire à la charge des forains.
- Faire un état des lieux de sortie en présence de la Police Municipale.
- Supporter financièrement toute dégradation.

La ville quant à elle s'engage à :

- Mettre à disposition de l'ensemble des artisans forains les 3 parkings du complexe sportif ainsi que le skate parc rue des Vignes.
- Informer les riverains de cette manifestation.
- Mettre à disposition de l'eau.
- Réaliser la visite de sécurité.
- Réaliser la publicité sur les supports de communication de la commune.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser :

- Monsieur le maire à signer le présent protocole et tout document y afférent ainsi que ses éventuels avenants.

M. Lejeune demande ce qui a été prévu pour le stationnement des gens. M. Eberhart lui répond que cela a été débattu avec les riverains et qu'il a été décidé que seuls les riverains auront le droit de se garer rue des Vignes.

Mme Abbadie pose la question de la circulation automobile rue des Vignes. Réponse : Un plan de circulation a été mis en place, décidé avec les riverains pendant la fête foraine, qui sera ouverte de 17h à 23 h les vendredis et samedis et dimanches. Il sera également demandé aux forains de baisser les décibels à partir de 22H.

Le maire précise que chaque année, la municipalité formalise un peu plus les règles de sécurité avec les forains.

Approuvé par 24 voix POUR (mesdames, messieurs, Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Manuel MEZE, Annick PANE, Gérard MORAUX, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Camille FASSI, Stide MARQUEZ, Iphigénie ANGEBAULT, Séverine HEBERT, Azdine RAMDAN, Birgit SCHRUFER, Jocelyne SERDOS, Francine BERTHAUX, Cécile LAROYE, Sébastien LASCOURREGES, Stide MARQUEZ, Denise GONON, Ange AMBROSIO, Fathia BEN MABROUK, Nadège ABBADIE) et 4 ABSTENTIONS (mesdames messieurs Eric KRAEMER, , Geneviève CAIN, Bernard LEJEUNE, Tiphaine TOKPAN)

DOSSIER N°15
DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal conformément à l'article L2122-23 qu'il a pris au titre de l'article L2122-22 les décisions suivantes :

- Décision 2021-005 Marché public N° 2021-S-00003 marché sans publicité ni mise en concurrence préalables mission d'assistance à maitrise d'ouvrage pour l'audit des équipements de vidéoprotection et extension du système

- Décision 2021-006 portant délégation du droit de préemption urbain à l'EPF IDF pour le bien cadastré section A1 306 sis 1 rue de Montceaux

- Décision 2021-007 Marché public N°2019-T-0003 Marché à procédure adaptée relative à la restauration de l'école élémentaire Jacques Prévert. Macrolot N°01 gros œuvre / 01 bis- ITE- Ravalement- Etanchéité. Modification du marché public 3ème avenant- N°11

- Décision 2021-008 Marché public N°2019-T-0003 marché à procédure adaptée relative à la restauration de l'école élémentaire Jacques Prévert. Macrolot N°6 : lot 11 électricité-courants faibles. Modification du marché public 3ème avenant- N°12

- Décision 2021-009 Marché public N°2021-S-00004 marché sans publicité ni mise en concurrence préalables location et entretien fontaine à eau

- Décision 2021-010 Ligne de trésorerie

- Décision 2021-011 Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle "les Tréteaux » et 1 animation au piano pour le samedi 19 juin 2021

- Décision 2021-012 portant sur le droit de préemption partiel de la parcelle AI 40 sise 21 rue Aveline concernant l'emplacement réservé N°3

- Décision 2021-013 Marché public N°2019-T-0003 Marché à procédure adaptée relative à la restructuration école J. Prévert avenant 13 MP2019T0003 GUILLO

DOSSIER N°14
POINTS D'INFORMATION

Informations et questions diverses.

- Effectifs prévisionnels pour la rentrée 2021 et dérogations scolaires

Mme PANE annonce les effectifs prévisionnels prenant en compte les préinscriptions faites à ce jour et celles à venir pour lesquelles les RDV sont pris.

Il y a un danger de fermeture de classe pour la maternelle A. Chedid car à ce jour, il n'y aurait que 109 enfants :

- 28 petites sections
- 53 moyennes sections
- 28 grandes sections

Un débat s'ouvre sur la livraison des logements de L'ancre de lune prévue en juin et reportée en septembre. A ce jour, aucune projection ne peut être faite sur l'arrivée éventuelle d'enfants à scolariser afin d'éviter une fermeture de classe.

Les effectifs prévisionnels de J. Prévert sont de 250 enfants :

- 52 CP, 47 CE1, 37 CE2, 59 CM1, 43 CM2, 12 ULIS

Ceux de la Charmoye sont de 168 enfants :

- 15 PS, 23 MS, 24 GS, 25 CP, 23 CE1, 20 CE2, 27 CM1, 11 CM2

Il y a actuellement 7 préinscriptions en PS dans la « zone tampon ». Il serait dangereux de tous les mettre à A. Chedid car cela ne suffirait pas à fermer une classe et de ce fait augmenterait encore les effectifs par classe. Il faut également se projeter sur 1 ou 2 ans à la Charmoye afin d'éviter aussi une fermeture de classe.

La décision est prise de mettre 4 enfants à la Charmoye et 3 à A. Chedid en fonction des adresses des familles. A savoir que les fratries sont d'office rassemblées.

Dérogations scolaires

1) <u>Trilport vers communes extérieures</u> :

- *1 demande pour 1 enfant en PS*

(horaires des parents compliqués et famille disponible dans le secteur de l'école demandée)

Décision de la commission : - Avis favorable

2) Communes extérieures vers Trilport :

- *2 demandes éventuelles pour 2 enfants en MS et CE1 à A. Chedid et J. Prévert*

(Les familles ont déménagé hors de la commune en cours d'année mais n'ont pour le moment rien demandé)

Décision de la commission :
- Avis favorable avec possibilité de cantine mais sans péri et extra-scolaire et sous réserve d'acceptation des communes de résidence.

Un point est fait sur les prorogations renouvelées d'office chaque année pour lesquelles certaines familles doivent nous faire parvenir l'imprimé de prorogation de dérogation avec l'accord de la commune de résidence.

3) Charmoye vers A. Chedid et J. Prévert : - *aucune demande*

4) J. Prévert et A. Chedid vers Charmoye : - *aucune demande*

Toutefois, un enfant devrait réintégrer son école de secteur pour son cycle CM1/CM2 mais la commission donne son accord pour qu'il termine sa scolarité à la Charmoye dans la mesure où la famille en fait la demande par courrier.

Mme Pane rend également un hommage à M. Pinard, inspecteur d'académie très apprécié par l'équipe enseignante, qui part en retraite. M. le maire salue en lui un remarquable professionnel.

- Travaux

Joaquim Da Cruz :
Concernant les écoles :
Pour Jacques Prévert, il y a des travaux en cours sur la salle polyvalente, dont la fin est prévue pour la fin du mois de juin. En juillet et août, il y aura la réfection totale du hall et la création d'un préau.
Pour la Charmoye, il va y avoir la réalisation d'un accès sécurisé par le chemin de la Talmouze. Il y aura également la mise en place d'un système d'alarme qui sera relié à la police municipale et à certains élus.
Concernant la rue de Montceaux : les travaux d'eau et d'assainissement, qui sont de la compétence de la CAPM, sont à 75% terminés. Tout se passe bien, on a aucun problème sur les installations.

Le maire précise que la collaboration avec la CAPM se passe très bien, que cette dernière a trouvé des solutions pour répondre aux problèmes d'écoulement des eaux pluviales au carrefour avec la rue de Brinches et de Saint-Fiacre.
M. DaCruz précise également que les travaux rue de Montceaux prolongée concernent la réfection de la chaussée. La circulation n'a pas été arrêtée mais fonctionne en alternance. La rue ne verra pas ses trottoirs rétrécis mais la pose de câbles électriques par Enedis a imposé un dessin différent.
Pour la police municipale, il est prévu l'achat de trois caméras en vue de sécuriser le poste de police municipale ainsi que la mise place d'une vitre sécurisée pour la personne qui s'occupe de l'accueil à la police municipale.
Le plateau rue de Brinches va être installé très bientôt. Les travaux ont été retardés pour des questions de budget. Les prix ont augmenté fortement entre le moment de la décision et le moment de la réalisation. (de 100 000 Euros pour 2 plateaux, on est passé à 74 000 Euros pour un seul plateau).
Il y a des travaux sur le parking de la mairie pour relier par la fibre optique la mairie et la Villa Bia et pour connecter la vidéoprotection sur différents endroits de la ville.
Pour l'église, on a posé 25 jauges. Il y a un problème de charpente. La situation est sécurisée pour 10 ans. On a donc 10 ans pour faire les travaux. Le problème maintenant c'est de trouver le budget pour réaliser les travaux extérieurs. Ces travaux sont estimés à 2 millions d'Euros. Et c'est compter sans l'étude des sols.

- Jumelage avec la ville allemande de Engen.

Birgit Schrüfer : Nous avons bon espoir que, malgré la situation sanitaire, nous puissions organiser Un voyage en car à Engen devrait se faire les 1, 2 et 3 octobre 2021. La jauge des bus est de 20 personnes, ce qui oblige à revoir nos plans. Le maire allemand souhaite que des membres du groupe « Seine et Marne 1914 » se joignent à nous.
Nous avons commencé à échanger des idées avec les élus concernés par le jumelage. Comme le thème de ce jumelage est l'environnement, on va faire réaliser un reportage sur le chanvre et également offrir une ruche pédagogique à nos voisins allemands.

Don du sang et vaccibus

Michel Eberhart : L'association Trilportaise pour le don du sang se voit récompensée cette année par le label « don du cœur » pour un deuxième « cœur ». Ca fait plaisir à tous les bénévoles qui travaillent pour cette association.

Un bus circule sur le pays de Meaux pour proposer des vaccinations. La mairie et le CCAS ont demandé à ce que Trilport puisse en bénéficier. Ce bus fera donc une première vaccination le vendredi 23 juillet au matin. Il recevra les gens sur RDV.

Concertation rue de Montceaux

Sébastien Lascourrèges : il y a eu deux ateliers de concertation en présentiel avec les parents d'élèves et les riverains. On a discuté des futurs aménagements et on est tombés d'accord sur une solution de cheminement piéton partagé avec une piste cyclable. Mais cela implique forcément la suppression de places de parking.

On a également parlé des aménagements urbains et paysagers et on espère avoir un retour de l'agence « Ville ouverte » d'ici la fin du mois, avec le dépouillement de toutes les réponses qu'elles a recueillies et des préconisations pour les actions futures.

La séance est levée à 22H00

Le Maire,

Jean-Michel MORER